

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHITRY-LE-FORT



PIECE N°5 : ZONAGE DU BOURG AU 1/2000ème

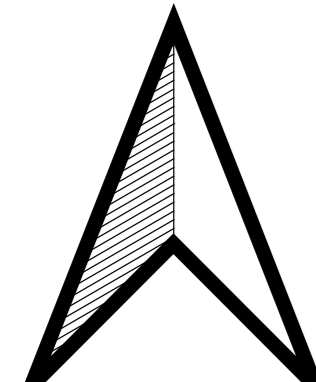

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Prescription : DCM en date du 3 septembre 2015
Amélioré : DCC en date du 21 mai 2021
Approbation : DCC en date du



Légende

- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine récente
- UE : zone d'activités économiques
- IAU : zone à urbaniser
- A : zone agricole inconstructible
- Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- Ae : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- N : zone naturelle
- Ne : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nj : secteur de jardins
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Boisement en AOC)
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Milieux potentiellement humides
- Secteur de bruit aux abords de l'autoroute (300 mètres)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Mur)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Haie, alignement)
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Éléments identifiés au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme (Bassins d'orage)



0 100 200 m